Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260513-2026_05_110-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES

CANTON DE FOUGERES-1

COMMUNE DE ROMAGNÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 13 MAI 2026

Auteur du document :Mme Aline LE BOUÉDEC, Maire de Romagné
Date de mise en ligne : 18/05/2026

L'an deux mil vingt-six, le treize mai, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de Madame Aline LE BOUÉDEC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal	06/05/2026
Date d'affichage de la convocation	06/05/2026
Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	18
Nombre de conseillers votants	19

Etaient présents :

Mme Zilpa VILSALMON, 1ère Adjointe	M.Anthony CHAILLOT, conseiller municipal
M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint	M.Clarence KAYOMBO-KANKU, conseiller municipal
Mme Claudine COUDRAY, 3ème Adjointe	M.Julien LEVEZIEL, conseiller municipal
Mme Nathalie FOUILLARD, conseillère municipale	M.Quentin DESPAS, conseiller municipal
Mme Corine CHAVOIX, conseillère municipale, arrivée à 18h28	Mme Anaïs MONPAYS, conseillère municipale
M.Christophe DÉSAUNAY, conseiller municipal	M.Antoine DUREPAIRE, conseiller municipal
M.Jonathan BOULVAIS, conseiller municipal	M.Romain FIZE, conseiller municipal
Mme Sabrina LE BOLLOCH, conseillère municipale	M.Nabé DIARRASSOUBA, conseiller municipal
Mme Marie-Pierre PIGACHE, conseillère municipale	

Etaient absents excusés : Mme Céline BALLUAIS

Etait absent : néant

Pouvoirs : de Mme Céline BALLUAIS à Mme Marie-Pierre PIGACHE

M.Christophe DÉSAUNAY est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

2026/05-110 : Objet : Occupation du domaine public – Convention avec Gang of pizza- Montant de la redevance

Rapporteur : M.Denis MANCEAU, 2ème Adjoint

Arrivée de Mme Chavoix à 18h28.

La Société E-GOP, installée à Romagné, souhaite implanter un distributeur automatique de pizza "Gang of pizza" accessible en permanence, sur le parking de la mairie, domaine public communal.
Cet emplacement fait suite à une première proposition rue nationale, qui n'a pas pu aboutir.

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260513-2026_05_110-DE

Conformément à l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, cette occupation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance.
Le conseil municipal doit déterminer le montant de celle-ci.
En septembre 2025, le montant de 1800 € nets/an, versés mensuellement (150 € par mois) avait été fixé par le Conseil municipal.
Il est proposé au Conseil municipal de confirmer ce montant sur le nouvel emplacement proposé.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2125-1
Vu la délibération n°2025/09-148 du 26/09/2025
Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 16/04/2026
Après avoir entendu l'exposé du 2ème Adjoint, et les débats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, dont un pouvoir par :
15 voix pour (Mme la Maire, Mme Vilsalmon, M.Manceau, Mme Coudray, Mme Fouillard, Mme Chavoix, Mme Pigache et un pouvoir, M.Chaillot, M.Kayombo-Kanku, M.Leveziel, Mme Monpays, M.Durepaire, M.Fize, M.Diarrassouba)
0 voix contre
4 abstentions (M.Despas, M.Boulvais, Mme Le Bolloch, M.Désaunay)

- **Fixe** la redevance applicable à la société E-GOP pour l'installation d'un distributeur automatique de pizza sur le domaine public communal au montant de 1800 € nets annuels, versés à raison de 150 € par mois, révisable annuellement selon le taux d'inflation.
- **Autorise** Mme la Maire à signer tous documents en lien avec cette délibération;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire compte tenu
- de la transmission en Préfecture
De Rennes le : 19/05/2026
- de la publication :
Le : 19/05/2026
Le Maire, Aline LE BOUÉDEC

MAIRIE DE ROMAGNE (ILLE ET VILAINE)

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,

Le Maire

Aline LE BOUÉDEC

Le Secrétaire de séance, M.Christophe DÉSAUNAY